



Département du Gard  
Mairie de  
Molières-sur-Cèze

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2011

Étaient présents : Patrick DUMAS, Maire, Serge PARAYRE, Liliane BREARD, Gilbert GARCIA, Walter RIEDER, Jean-Louis BERTRAND, Georges ADRYANCZYK-PERRIER.

Étaient absents : Jean VEYRUN représenté par Gilbert GARCIA, Denise COLLIER représentée par Liliane BREARD, Cyril LAURENT représenté par Patrick DUMAS, Liliane BOSSETI représentée par Georges ADRYANCZYK-PERRIER, Sylvain CIVIDINO représenté par Jean-Louis BERTRAND, Cyril AUBANEL.

Secrétaire de séance : Liliane BREARD.

**Compte rendu des décisions prises au titre de l'article L2122-22**

- Mr et Mme Pimentel ont assigné la municipalité au Tribunal pour des factures impayées (eau, loyers).

**1 - Entrée du village - demande de subventions** : Le conseil sollicite une subvention auprès du Conseil Régional pour le dossier d'aménagement de l'entrée de Molières, près de la mairie. Adopté par onze voix et une abstention.

**2 - Fixation des loyers pour les salles du pôle médical et du local 2, rue de la république** :

Sur proposition de Monsieur le Maire il est décidé, à l'unanimité, des loyers suivants :

- local rue de la République : 150 € par mois
- Pôle médical :
  - pièce S4 - 200 € mensuel
  - pièce S5 - 200 € mensuel
  - pièce S6 - 400 € mensuel

**3 - Fixation du tarif de location de la salle des brousses**: Le conseil décide, à l'unanimité,

du règlement intérieur de la gestion de l'occupation de la salle des brousses,  
des tarifs de location suivants :

- un tarif unique de 450 € + 50 € de nettoyage (2 heures). Une caution de 450 € sera exigée
- Pour les associations location uniquement hors week-end et jours fériés pour un montant de 50 € + 50 € de nettoyage (2 heures). Dépôt d'un chèque de caution de 50 €.

**4 - Vente de la cité 13** :

Suite à la proposition de mise en vente du 22 février 2011 nous avons reçu une offre d'acquisition pour les quatre appartements émanant de M AZZAZ Saharaad, locataire de la cité 13. Les appartements (premier et deuxième étages) sont vendus au prix unitaire de 11 800 € soit 47 200 € l'ensemble. Adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne la parcelle attenante, Monsieur le Maire précise qu'une rencontre avec les différents riverains intéressés sera organisée afin de trouver un découpage satisfaisant.

**6 - Régime indemnitaire du personnel territorial - adaptation réglementaire** :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la délibération du 7 mai 2004 fixe les modalités d'application du régime indemnitaire du personnel territorial. Il propose de modifier les dispositions pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires, et des évolutions des cadres d'emplois du personnel municipal. Adopté à l'unanimité.

## 7 - Frais de déplacement des élus :

Frais de déplacements de Gilbert GARCIA pour suivre la formation liée aux risques inondation. Il s'agit des déplacements à Nîmes des 25 janvier 2011 et 24 février 2011 pour un montant de 105 € avant son élection d'adjoint. Adopté à l'unanimité

D'autre part, sur proposition du maire , le conseil décide à l'unanimité du remboursement des frais de transport des élus municipaux non indemnisés occasionnés dans le cadre de déplacements officiels. Ils se feront sur la base de la réglementation de la fonction publique.

## 8 - Statut du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité du Gard - modification :

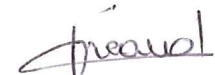
Après lecture des modifications des statuts du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de les approuver

## Questions diverses :

- R.P.I. Monsieur le maire informe l'assemblée de la décision de la commune de Meyrannes de se retirer du R.P.I. Monsieur le maire indique, que tous les enfants seront accueillis dans les établissements de Molières-sur-Cèze.
- Ligne ferroviaire - Étude Serre de Costebelle : Monsieur le Maire précise que le pays des Cévennes doit prochainement se prononcer sur le statut de cette ligne qui pourrait avoir un cadencement horaire de type « tramway » pour offrir plus de service aux habitants.
- Stade : l'état de la pelouse demande un traitement qui sera effectué en juin.
- Coupe de bois : une coupe de bois sera organisée pour dégager le futur DFCI qui mènera au château de Montalet (priorité aux habitants de la commune).

La séance est levée à 20 h 45.

Le secrétaire de séance

  
Liliane BREARD

Le Maire

Patrick DUMAS



Serge PARAYRE,

Gilbert GARCIA,

Walter RIEDER

Jean-Louis BERTRAND

Georges ADRYANCZYK-PERRIER



